

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 25 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle « Les 3 Arches », sous la présidence de Monsieur de TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2022.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGÉARD Dominique, LE CALOCH Christian, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 02/03/2022
Et
Publication ou notification du : 02/03/2022

Absent(s) ayant donné procuration : Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian

Absent(s) : Mme DELORME Julie

A été nommée secrétaire : Mme PINSON-LERAY Géraldine

2022_003 – Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat - BP

Monsieur le maire présente le compte administratif du budget communal 2021 qui s'établit comme suit :

Investissement		
Exécution budgétaire	Dépenses	503 915,26
	Recettes	807 958,84
	Résultat/solde	304 043,58
Reste à réaliser	Dépenses	22 397,79
	Recettes	
	Solde	
Report 2020	Excédent	84 643,31
	Déficit	
Résultat 2021	Excédent	388 686,89
	Déficit	

Fonctionnement		
Exécution budgétaire	Dépenses	822 687,58
	Recettes	1 141 894,79
	Résultat/solde	319 207,21
Reste à réaliser	Dépenses	
	Recettes	
	Solde	
Report 2020	Excédent	70 572,34
	Déficit	
Résultat 2021	Excédent	389 779,55
	Déficit	

Le Conseil Municipal, hors de la présence du maire, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le compte administratif du budget communal 2021 tel que présenté ci-dessus ;

- D'AFFECTER en section de recettes de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte R002 : 70 000 € ;
- D'AFFECTER une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement R1068 : 319 779,55 € ;
- D'AFFECTER le résultat cumulé de la section investissement 2021, soit 388 686,89 € en report en section recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 pour 388 686,89 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/02/2022
Le Maire
Hervé De TROGOFF



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hervé De Trogoff". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official stamp.